

L'an deux mille vingt-six, le deux septembre à vingt heures trente, le conseil municipal d'Artigueloutan, s'est réuni en mairie sur la convocation de Madame Marie-Claire Né, le Maire, affichée le 27 aout 2026 et transmise par voie électronique le 27 aout 2026.

PRÉSENTS : Marjorie BERLHE, Stéphanie CHAVANNE, Christelle COUDROY, Marie-Claire NÉ, Nathalie SARDO, Sabrina SEGUIER, Anne-Marie SEMMARTY TILH, Bertrand LOUBET, Julien CANDELON, Arnaud CURUTCHET, Mathieu GAUVILLÉ, François HUMARAUT, Alain PERSONNE.

PROCURATIONS : Chantal LEPINE procuration à Marie-Claire NE, PERSONNE, Patrick AUGUSTYN procuration à LOUBET Bertrand.

SECRETAIRE DE SÉANCE: Bertrand LOUBET.

La séance a été ouverte sous la présidence de Marie-Claire NÉ, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, l'ordre du jour est rappelé :

Délib 1 : Validation du dossier d'avant-projet définitif concernant la rénovation et l'extension des vestiaires du stade de football.

Approbation du procès-Verbal du 26 aout 2026

I . Validation du dossier d'avant-projet définitif concernant la rénovation et l'extension des vestiaires du stade de football.

Madame Le Maire expose que les subventions attendues pour le projet de rénovation et d'extension des vestiaires du stade de football ont été obtenues. Après validation de l'avant-projet sommaire, il convient désormais de passer en phase de réalisation.

L'avant-projet définitif a été établi par le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale.

Le Conseil Municipal,

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

APPROUVE le dossier d'avant-projet définitif concernant la rénovation et l'extension des vestiaires du stade de football.

APPROUVE la validation du dossier d'avant-projet définitif concernant la rénovation et l'extension des vestiaires du stade de football.

- Résultats de vote : adopté à l'unanimité
- Pour : 12 voix
- Contre : 03 voix

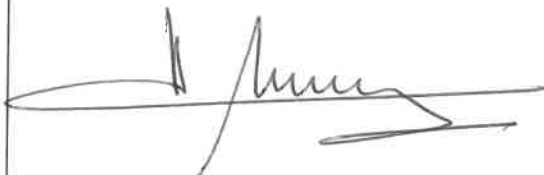
VI . Approbation du Procès-verbal de la séance précédente

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 26 aout 2026.

Délibération prise au cours de la séance du 02 septembre 2026 numérotée 2026 / 47-01.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Signature du Maire :



Signature du secrétaire de séance :
M. COUDROY Christelle

